



CH-3003 Berne, SECO, DA/seco/gls

Aux destinataires conformément à la liste jointe

Référence: 2010-03-11/332
Spécialiste: seu
Berne, le 16.3.2010

Audition

Ordonnance sur le contrat-type de travail pour les travailleurs de l'économie domestique

Mesdames et Messieurs

Nous vous soumettons en annexe le projet de contrat-type de travail (CTT) pour les travailleurs de l'économie domestique comportant des salaires minimaux selon l'art. 360a du code des obligations (CO; RS **220**) ainsi qu'un rapport explicatif pour prise de position. Conformément à l'art. 359a al. 2, CO, les associations professionnelles ou les sociétés d'utilité publique intéressées doivent être consultées avant l'édiction d'un CTT.

La commission tripartite (CT) fédérale instituée pour l'exécution des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes a fait examiner en 2008 les conditions de travail dans l'économie domestique. Une étude menée par l'Université de Genève est arrivée à la conclusion que les salaires dans l'économie domestique sont en général plus bas que dans des activités comparables. Elle montre en outre que des salaires nettement inférieurs aux salaires usuels dans la branche et dans la localité sont fréquemment versés.

S'appuyant sur ces résultats ainsi que sur d'autres études et sur les observations des cantons qui indiquent que de plus en plus de personnes provenant de pays à bas salaires sont occupées par les ménages privés pour l'entretien domestique, la CT fédérale a décidé, le 21 novembre 2008, de présenter au Conseil fédéral une demande d'édiction d'un CTT dans l'économie domestique. Un groupe d'experts auquel la CT fédérale a fait appel a élaboré un

Secrétariat d'Etat à l'économie SECO
Serge Gaillard
Effingerstrasse 31, 3003 Berne
Tél. +41 (31) 322 29 26, fax +41 (31) 322 78 31
serge.gaillard@seco.admin.ch
www.seco.admin.ch

projet de CTT comportant un salaire minimum. La CT fédérale s'est prononcée en faveur de ce projet le 13 novembre 2009.

Le CTT à durée limitée introduit des salaires minimaux pour les travailleurs domestiques qui sont employés par des ménages privés et qui ont un taux d'occupation minimal de cinq heures par semaine.

Nous vous prions de nous faire parvenir votre prise de position d'ici le **10 mai 2010**. Les documents relatifs à l'audition sont disponibles à l'adresse internet suivante:

<http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>

Veillez adresser votre prise de position par courrier ou par e-mail à:
SECO, Direction du travail, Secteur PACO, Ursula Scherrer, 3003 Berne
(ursula.scherrer@seco.admin.ch, tél. 031 323 53 02).

Sans réponse de votre part dans le délai susmentionné, nous considérerons que vous êtes d'accord avec les documents présentés.

Nous vous prions de recevoir l'assurance de notre considération distinguée.

Secrétariat d'Etat à l'économie

Serge Gaillard
Chef de la Direction du travail

Annexes:

- Projet de CTT
- Rapport explicatif
- Liste des destinataires